

TOUS **ACTEURS** FACE AUX
RISQUES
MAJEURS

La ville de Chécy me donne les clés
pour assurer ma sécurité et celle de mes proches.



DICRIM

Document d'information communal
sur les risques majeurs



CHÉCY



ÉDITO

Le DICRIM au-delà de son aspect légal est un outil d'information essentiel pour chaque famille, chaque citoyen en situation majeure de crise. Dans ses aspects concrets, en complément du plan familial de mise en sûreté, il informe chacun d'entre nous sur les bonnes pratiques à tenir.

Prenez le temps de le lire, de l'assimiler, de le partager en famille car les premiers gestes peuvent être déterminants pour vous, pour vos proches et pour toute la collectivité.

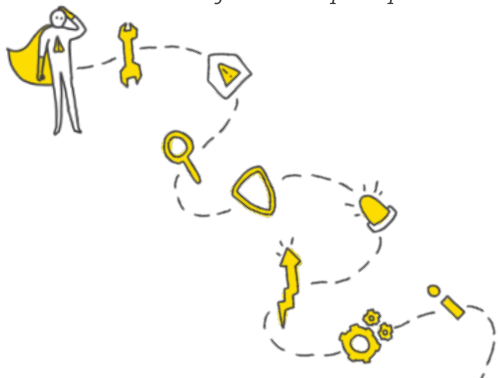
La bonne coordination de tous les acteurs est indispensable à la mise en place des secours. Elle dépend de tous pour que réserve communale de sécurité civile, forces de l'ordre... et ville soient les plus efficaces dans l'intérêt général.

Bonne lecture
Cordialement
Le Maire

Rendez-vous sur www.chevy.fr
rubrique Information sur les risques majeurs

Sommaire

- 1** Page 4
Les acteurs et les outils
- 2** Page 5
Vivre avec les risques
- 3** Page 6 - 7
Les autorités agissent
- 4** Page 8 - 9
Face à un risque
- 5** Page 10 - 11
Canicule et tempête
- 6** Page 12 -13
Intempérie hivernale et inondation
- 7** Page 14-15
Mouvement de terrain et risque nucléaire
- 8** Page 16-17
Risque TDM et Autres risques
- 9** Page 18
Aller plus loin
- 10** Page 19
Recevoir l'information
- 11** Page 20
Information pratique



CONSEILS PRATIQUES

COMMENT LIRE CE DOCUMENT ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est réalisé par la commune de Chécy et est destiné à ses habitants.

Il vous donne les clés pour agir pour votre sécurité et celles de vos proches en cas d'évènement naturel ou technologique impactant.

Ce document est le vôtre, lisez-le, approfondissez les sujets qu'il traite, expliquez-le à vos enfants, parlez-en entre voisins, entre collègues

OÙ LE RANGER ?

Choisissez un endroit chez vous et avec votre famille où vous pourrez le retrouver rapidement en cas d'évènement majeur.

N'hésitez pas à placer un exemplaire de ce document sur votre lieu de travail et dans votre véhicule



Les 6 bons réflexes en cas de risques majeurs !

1

J'écoute la radio

2

*Je n'encombre pas les réseaux de communication
Je ne téléphone pas*

3

Je ne m'engage jamais sur une route inondée, même faiblement

4

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

5

Je suis strictement les consignes données par les autorités

6

Je me prépare à évacuer si les autorités l'ordonnent

Pourquoi me dit-on de ne pas aller chercher mes enfants à l'école ?

Lors d'un évènement majeur le chef d'établissement scolaire est alerté prioritairement et assure la sécurité de ses élèves et de son personnel. **Un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été élaboré et des exercices de crise sont régulièrement organisés. Aller chercher ses enfants c'est prendre des risques pour vous sur le trajet, et pour eux sur le trajet retour.** De plus, vous risqueriez d'entraver le bon déroulement de la procédure de sauvegarde mise en place dans l'école.

Je prépare mon plan familial de mise en sûreté !

Où se trouve **la pièce de confinement** dans ma maison ? Où est rangé **mon kit d'urgence** ? Où se trouve **le disjoncteur électrique** ?

Autant de questions à aborder au calme avec mes proches avant un évènement. Je rassemble toutes les réponses dans un même document propre à mon foyer : **le Plan Familial de Mise en Sûreté.**

LES ACTEURS ET LES OUTILS DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la rencontre entre un phénomène naturel ou accidentel (un aléa) et des personnes, bâtiments, activités, milieux naturels (des enjeux). À l'inverse d'un risque domestique, un risque majeur est caractérisé

par sa faible fréquence et son énorme gravité. C'est-à-dire que le phénomène survient rarement mais entraîne des conséquences humaines, économiques et environnementales très importantes.

PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS, ACTEURS ET OUTILS

Ma commune

- Diffuse à la population les informations sur les risques connus et les consignes de sécurité
- Assure l'alerte et la sauvegarde de sa population
- Mobilise les partenaires techniques et institutionnels localement
- Intègre les risques dans l'urbanisme et la délivrance des permis de construire
- Centralise les dossiers des sinistrés après un évènement majeur
- Effectue des travaux de prévention et de protection
- Met en place une réserve communale de sécurité civile

Citoyens

- S'informent sur les risques et les bons comportements à adopter
- Assurent leur sécurité et celle de leurs proches
- Respectent strictement les consignes des autorités pendant un évènement majeur
- Participent au régime de solidarité des catastrophes naturelles et technologiques
- Respectent les règles d'urbanisme et de construction en zone à risques

Services de secours et de sécurité

- Déploient les moyens humains et matériels sur les zones à secourir
- Sensibilisent les populations aux bons comportements

Partenaires techniques et institutionnels

- Étudient les phénomènes
- Apportent aux autorités leurs conseils et leurs expertises

Assureurs

- Indemnisent les sinistrés suite aux catastrophes naturelles et technologiques

État

- Étudie les phénomènes
- Diffuse les informations sur les risques connus
- Réglemente l'urbanisme en zone à risques
- Surveille et effectue des prévisions des phénomènes
- Réglemente et contrôle les installations et ouvrages dangereux, et les campings à risques
- Assure l'alerte et gère les crises
- Déclare l'état de catastrophe naturelle ou technologique
- Mobilise les fonds de prévention et/ou de protection



Chefs d'établissement

- **Informent et éduquent les populations** aux risques et aux bons comportements
- **Assurent l'alerte et la mise en sûreté des personnes accueillies** (par exemple, Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les écoles)

Gestionnaires

- **Assurent la continuité des réseaux**
- **Informent les populations exposées**
- **Entretiennent et surveillent** leurs installations et ouvrages dangereux
- **Évitent ou réduisent les risques** liés à leurs installations ou ouvrages

VIVRE AVEC LES RISQUES

Anticiper les risques majeurs

Un sujet tabou et anxiogène? NON !

Nier l'existence des risques majeurs c'est s'apprêter à les subir pleinement. Parler des risques majeurs avec votre entourage c'est au contraire s'y préparer.

Un sujet trop compliqué ? NON !

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste des risques majeurs pour les comprendre et évaluer leurs impacts potentiels sur moi et mes proches.

Un sujet sur lequel je peux agir ? OUI !

Je ne suis pas passif face à un événement majeur sur ma commune, je suis pleinement acteur de ma sécurité.

Agir vite et bien en cas d'évènement

Je comprends les différentes phases de l'évènement !

J'ai les moyens d'être acteur de ma sécurité dès aujourd'hui, au moment où l'alerte est donnée, pendant toute la durée de l'évènement, et jusqu'au retour à la normale.

Je suis réactif !

Pour agir vite mais sans précipitation, pas de secret, je dois m'informer et me préparer avant l'évènement.

Je prends les bonnes décisions !

Il est nécessaire que je connaisse et comprenne dès aujourd'hui les bons comportements à adopter en fonction du danger.

J'élabore mon plan familial de mise en sûreté !

Avec mes proches, je définis à l'avance le qui fait quoi en cas d'évènement majeur. Je peux

télécharger un modèle de PFMS sur le site Internet de la commune de Chécy, et l'adapter à ma situation.

Rester solidaire

Je soutiens mes proches face au danger !

J'identifie à l'avance les personnes sensibles ou isolées qui pourraient bénéficier de mon aide. Je n'oublie pas qu'en présence d'un danger, mon aide ne sera efficace que si je suis moi-même en sécurité avant d'intervenir auprès d'autres personnes.

Je participe à l'élan de solidarité après une catastrophe !

Je peux me mettre à la disposition des autorités pour venir en aide aux familles sinistrées, afin qu'elles puissent retourner chez elles le plus rapidement possible.

J'apprends à vivre avec les risques majeurs

Je me donne les moyens d'être acteur de ma sécurité



LES AUTORITÉS AGISSENT

DÈS AUJOURD'HUI LES AUTORITÉS AGISSENT

- **En améliorant la connaissance des risques, et en informant la population.**
 - rencontres publiques
 - diffusion du DICRIM
 - relai d'information sur la page Facebook, le site internet de la ville et dans le magazine local
 - Affichage des alertes sur les panneaux lumineux
- **En tenant compte des risques dans l'urbanisme.**
 - application du PPRi Loire et autres règles préventives dans le PLU.
- **En contrôlant les installations dangereuses, et en restreignant la circulation des transports de matières dangereuses. En suivant les campings soumis à risques.**
- **En prévenant en amont la radicalisation**
- **Lorsque c'est possible, en mettant en place des moyens de surveillance et de prévision des phénomènes.**
- **En réalisant des travaux de prévention ou de protection contre les risques.**
 - opérations d'entretien et de renforcement des berges, des digues de protection
 - gestion des embâcles.
- **En planifiant à l'avance les actions collectives d'alerte et de sauvegarde de la population.**
 - gestion des moyens d'alerte adoption du Plan Communal de Sauvegarde
 - animation de la réserve communale de sécurité civile
 - exercices de crise.



UN DANGER SE PRODUIT OU EST SUSCEPTIBLE DE SE PRODUIRE, LES AUTORITÉS DONNENT L'ALERTE

- En contactant les habitants exposés au danger.
- Utilisation de la plateforme d'appels en nombre, porte-à-porte, véhicule muni d'un haut-parleur.
- En signalant l'événement physiquement dans la zone exposée.
- Affichage lumineux, panneaux de signalisation, itinéraires de déviation, etc.
- En diffusant un message d'alerte sur les médias nationaux et locaux, notamment les radios et sur les sites internet grand public.
- En informant les responsables d'établissements scolaires, de soins et de campings, ainsi que les associations et les entreprises.
- En analysant la situation et en déclenchant les plans de gestion de crise adéquats.
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.
- En déclenchant la sirène (3 fois 1 min 41s) lorsqu'un confinement des populations est nécessaire à leur sauvegarde.



PENDANT LA CRISE, LES AUTORITÉS AGISSENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA POPULATION

- **En suivant l'évolution du phénomène majeur en cours** : relais à la population des messages de vigilance et de prévision régulièrement mis à jour par les experts.
- **En diffusant largement les consignes à suivre pour se mettre en sécurité** : plateforme d'appels en masse, radios locales, page Facebook, affichage lumineux, porte-à-porte, véhicule muni d'un haut-parleur, distribution de flyers.
- **En coordonnant sur le terrain les actions collectives de sécurité civile.**
- **Organisation des moyens et actions de secours, mobilisation locale d'experts, analyse et limitation des répercussions sanitaires.**
- **En assurant la prise en charge des personnes exposées directement ou indirectement par l'événement** : lien avec les professionnels de santé, approvisionnement en produits du quotidien, etc.
- **En mettant en place une signalisation adaptée à l'événement et en balisant les itinéraires de déviation à emprunter.**
- **En ordonnant et en organisant l'évacuation des personnes exposées** : mobilisation rapide des moyens de transport, des lieux de rassemblement et d'hébergement et des moyens de restauration et d'écoute des populations évacuées.

L'ACTION DES AUTORITÉS SE POURSUIT APRÈS L'ÉVÉNEMENT MAJEUR

- **En analysant la situation et en informant la population de la fin de l'événement majeur.**
- **Message de fin d'alerte via les radios locales, affichage lumineux, appels, sirène (son unique de 30 secondes) valant fin du confinement.**
- **En faisant l'inventaire des dommages aux installations collectives et en planifiant leur remise en état.**
- **En orchestrant l'action des bénévoles et la distribution des dons collectés et des subventions institutionnelles. En mettant en place une cellule d'écoute des sinistrés.**
- **En gérant les problématiques sanitaires avec les services experts.**
- **En déclarant l'état de catastrophe naturelle ou technologique, en vue de l'indemnisation des sinistrés.**
- **Contact avec les assureurs, centralisation des dossiers des sinistrés et transmission à la Préfecture.**
- **En établissant et en diffusant à la population un retour d'expérience sur l'événement, afin d'en tirer les enseignements utiles pour les événements majeurs à venir.**



FACE À TOUT TYPE DE RISQUE

Avant ?

- Je prends connaissance de mon exposition aux différents risques et des consignes face à eux. J'en parle avec mes proches et je leur propose mon aide.
- J'élabore mon Plan Familial de Mise en Sécurité avec les autres membres de mon foyer, je le tiens à jour et le range dans un endroit accessible à tous et rapidement.
- Je me familiarise avec les sites Internet nationaux de vigilance.
- Je suis une personne âgée, isolée, ou je présente un handicap, une maladie, je me fais référencer auprès de la mairie.
- Je réalise si nécessaire des travaux de réduction de la vulnérabilité de mon habitation. Je vérifie que mes contrats d'assurance habitation et véhicule couvrent bien les dommages en cas de catastrophe.
- Je repère les lieux de rassemblement et d'hébergement sur ma commune, et le trajet pour y accéder depuis mon domicile, mon travail et mes lieux de passage habituels.

Au moment de l'alerte ?

- J'active mon Plan Familial de Mise en Sécurité. Je m'assure que les personnes sensibles ou isolées autour de moi ont bien reçu et compris l'alerte.
- J'allume la radio.
- Si mes enfants sont à l'école, je ne vais pas les chercher, ils y sont en sécurité.



Pendant le risque ?

- **Je me tiens à l'écoute des informations et consignes** délivrées par les autorités en écoutant la radio et en gardant mon téléphone avec moi. Je n'écoute pas et ne diffuse pas les rumeurs.
 - **Je respecte strictement les consignes des autorités** et notamment les interdictions de circuler, les ordres de confinement ou d'évacuation et les recommandations sanitaires.
 - **J'alerte les services de secours uniquement si je suis témoin d'un accident ou si je suis moi-même en danger.**
- En cas d'ordre d'évacuation, **je rejoins avec mes proches le lieu de rassemblement ou d'hébergement** indiqué par les autorités.



- **Je n'encombre pas les réseaux de communication, je ne téléphone pas.**
- **Je n'utilise pas les ascenseurs.**
- **Je supprime toute flamme ou étincelle. Je ne fume pas.**



Après ?

- **J'attends l'accord des autorités pour réintégrer mon habitation.** Je ne remets en route l'électricité et le gaz que si les pièces sont sèches et si les installations ne sont pas endommagées.
 - **Je contacte très rapidement mon assurance et lui donne l'inventaire complet des dommages sur mes biens immobiliers et mobiliers.**
 - Je ne jette rien avant le passage des experts.
 - J'indique à la mairie l'existence de ces dégâts.
 - **Je consulte un médecin et/ou la cellule d'écoute en cas de trouble physique et/ou de traumatisme psychologique.**
- **Si je le peux, j'apporte mon aide à mes proches, mes voisins, aux familles sinistrées.**
 - **J'intègre les mesures constructives de réduction de la vulnérabilité** lors de la remise en état de mon habitation.
 - **Je ne m'approche pas des zones de danger résiduel:** fils électriques au sol, bâtiments menaçant ruine, affaissement ou effondrement de cavités, éléments du toit et arbres menaçant de tomber, routes dangereuses. J'en informe les autorités.

RISQUE CLIMATIQUE – CANICULE



Épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Impacts : déshydratation et coup de chaleur, apparition ou aggravation de pathologies, problèmes respiratoires en cas de pics de pollution à l'ozone. **Dégradations des milieux et des exploitations agricoles** du fait du manque d'eau.

Types d'alerte : l'alerte est donnée grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook de la ville, le site de la ville et par les panneaux d'informations électroniques.

Éviter les efforts physiques 

Boire beaucoup 

Se rafraîchir 

Faire attention à ses déplacements 

Pendant ?

- Je trouve des endroits frais ou climatisés pour me rafraîchir dans la journée.
- Je mange et bois suffisamment.
- J'adapte ou je reporte mes déplacements.
- Je ne m'expose pas au soleil aux heures les plus chaudes de la journée.
- J'évite les gros efforts physique.
- Je ferme mes volets la journée pour maintenir mon foyer au frais.



Avant ?

- Je réalise si nécessaire des travaux de **réduction de la vulnérabilité** de mon habitation. Entretien de la toiture et des arbres principalement.

Pendant ?

- Je mets à l'abri animaux, matériel et objets pouvant être emportés.
- J'évite de sortir et je ferme les volets.
- Je coupe les réseaux de gaz et d'électricité et je surélève les meubles, appareils et tous les documents pouvant être inondés.

Après ?

- Je ne m'approche pas des zones de danger résiduel.
- Je préviens les autorités des dégâts observés.
- Je prépare mes dossier d'assurance si j'ai des dégâts.



Perturbation atmosphérique donnant naissance à des vents violents et parfois des précipitations intenses.

Impacts : dégâts humains et économiques suite à l'arrachage ou la chute d'objets (mobilier urbain, éléments de toit, arbres, branches, etc.) et aux dégradations sur les bâtiments, les équipements collectifs et les exploitations agricoles.

Prévisibles ? : les prévisions météo sont possibles avec une anticipation de plusieurs jours.

Types d'alerte : l'alerte est donnée à la population par : la plateforme d'alerte en masse, des informations sur le site Web et Facebook de la commune, les médias, les appels automatiques et les affichages lumineux.

Se mettre à l'abri 

Je ferme les volets 

Je monte à l'étage 

Je coupe le gaz et l'électricité 

IMTEMPÉRIE HIVERNALE



Episode de grand froid accompagné de fortes chutes de neige ou de pluies verglaçantes.

Impacts : apparition de **maladies infectieuses** et **aggravation de pathologies préexistantes** du fait des **températures extrêmes**. Paralyse du réseau routier.

Types d'alerte : L'alerte est donnée grâce à la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook de la ville, le site de la ville et par les affichages lumineux.

J'évite de sortir 

J'ai des équipements adéquats 

Je reste informé 

Avant ?

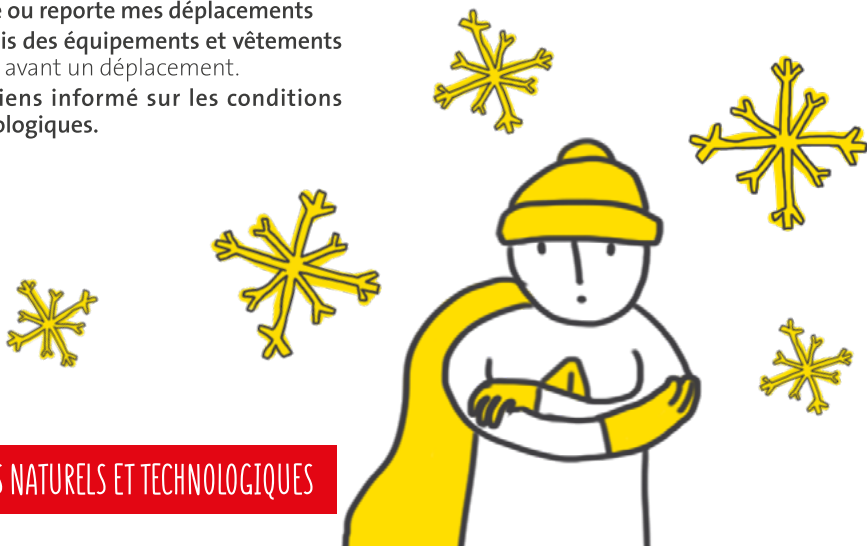
- Je vérifie le bon fonctionnement de son chauffage et je protège ses appareils du gel.

Pendant ?

- J'adapte ou reporte mes déplacements
- Je prévois des équipements et vêtements adaptés avant un déplacement.
- Je me tiens informé sur les conditions météorologiques.

Après ?

- Je prépare mes dossiers d'assurance si j'ai des dégâts.
- J'enlève la neige devant chez moi pour réduire les risques de chute.



RISQUE D'INONDATION

Avant ?

- Je garde quelques parpaings afin de pouvoir surélever vos meubles et appareils ménagers en cas d'inondation.
- Je vérifie où se trouve le disjoncteur électrique et les robinets d'arrêt des circuits d'eau et de gaz. Pour les couper plus rapidement en cas d'inondation.
- Je monte à l'étage avec les membres de mon foyer.
- J'évite de sortir.
- Je ne ferme pas les volets.
- Je m'éloigne des cours d'eau et n'emprunte en aucun cas une route inondée (même faiblement) ou un parking souterrain.

Pendant ?

- Je mets à l'abri animaux, matériel et objets pouvant être emportés.
- J'évite de sortir et je ne ferme pas les volets.
- Je coupe les réseaux de gaz et d'électricité et je surélève les meubles, appareils et tous les documents pouvant être inondés.
- J'attends l'accord des autorités pour vivre dans mon habitat.
- J'aère les pièces qui ont été inondées
- Si je le peux, j'apporte de l'aide à mes proches, mes voisins.

Après ?



L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Impacts : danger pour les personnes (déplacement limité voire impossible dans l'eau), dégâts matériels sur les bâtiments et le mobilier, les véhicules, les réseaux et équipements publics, pertes agricoles, pollution de l'eau et des milieux, formation et effondrement de cavités (fontis) en zone karstique.

Prévisible ? Les prévisions de crue sont possibles avec une anticipation de 48 à 72h sur la Loire. Des prévisions sont également réalisées sur le Cens, la Bionne et affluents mais avec une anticipation faible, de l'ordre de quelques heures.

Se mettre à l'abri 

Je ne ferme pas les volets 

Types d'alerte : L'alerte est donnée à la population par, le site de la ville, les médias, des appels automatiques, la page Facebook de la ville, les panneaux d'informations électroniques, le porte-à-porte, le haut-parleur. La sirène n'est pas utilisée en cas d'inondation.

Évènements connus : 3 grandes crues de la Loire au XIX^e siècle: 1846, 1856 et 1866. Crues dommageables récentes des affluents sur Chécy: avril 1983, février 2002, mai 2008 et mai 2016.

Je coupe le gaz et l'électricité 

Je monte à l'étage 

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN



Déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol.

Chécy est impactée par des déplacements lents liés au retrait-gonflement des argiles et par des effondrements brutaux de cavités souterraines.

Impacts : les effondrements de cavités sont dangereux pour les occupants des biens en surplomb. Les mouvements de terrain ont également de lourdes répercussions économiques sur la société liées à la remise en état des sites sinistrés.

Prévisible ? : les mouvements de terrain ne sont pas précisément prévisibles, mais leur évolution peut être surveillée.

Type d'alerte : l'alerte est donnée à la population par : rencontre avec les habitants, signalisation particulière sur site, prise d'arrêt de péril.

Je fais vérifier mon terrain 

Se tenir informé 

Avant ?

- J'ai connaissance de l'existence d'une cavité souterraine, j'en informe la mairie sans tarder
- Je n'essaie pas d'agir seul pour boucher une cavité existante.
- Je réalise une étude géothermique de mon terrains.

Après ?

- Si je le peux, j'apporte mon aide à mes proches, mes voisins, aux familles sinistrées.
- Je ne m'approche pas des zones de danger résiduel.



RISQUE NUCLÉAIRE

Pendant ?

- À l'alerte : Je me mets immédiatement à l'abri et ferme et calfeutre toutes les ouvertures.
- Je ne fume pas et ne consomme pas l'eau du robinet.
- Je me prépare à une éventuelle évacuation en n'emportant que le nécessaire.
- Sur instruction expresse des autorités, j'ingère l'iode.



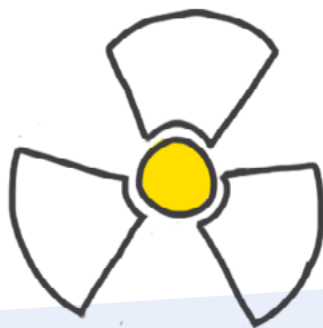
Rejet d'éléments radioactifs dans l'environnement suite à un dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire.

Impacts : irradiations interne ou externe des populations susceptibles de **provoquer des décès ou des problèmes de santé graves à plus ou moins long terme** (notamment l'augmentation du risque de cancers). **Les conséquences environnementales peuvent être considérables** par contamination de l'air, de l'eau et des sols, tout comme les dommages économiques.

Prévisible ? : il n'y a pas de prévision d'un accident nucléaire, mais **une surveillance et une action préventive constantes** sur les sites et les transports d'éléments radioactifs.

Après ?

- J'attends l'aval des autorités pour consommer l'eau du robinet
- J'aère la pièce où j'étais confiné



Je rentre chez moi et me calfeutre 🏠



Type d'alerte : déclenchement de la sirène, valant consigne de confinement immédiat, la plateforme d'alerte en masse d'Orléans Métropole, la page Facebook, le site de la ville et l'affichage lumineux.

Je suis les consignes de sécurité



RISQUE TDM

(transport de matières dangereuses)



Explosion, incendie, nuage toxique et/ou pollution suite à un accident lors d'un transport routier ou ferroviaire de substances toxiques, inflammables ou explosives.

Impacts : généralement limités à la zone de l'accident. Ils peuvent être très importants pour la population: **brûlures, intoxication, surpression due à l'onde de choc, etc.** Les milieux naturels peuvent être pollués.

Type d'alerte : déclenchement de la sirène, valant consigne de confinement immédiat. Ainsi que la plateforme d'alerte en masse, la page Facebook, le site de la ville et l'affichage lumineux.

Connaître
les plaques 

Se tenir informé 

Se mettre à l'abri 

Avant ?

- Je me familiarise avec les plaques d'identification des Transports de Matières Dangereuses.

Pendant ?

- À l'alerte : Je me mets immédiatement à l'abri et ferme et calfeutre toutes les ouvertures en assurant la prise en charge des personnes exposées directement ou indirectement par l'événement.
- J'alerte les services de secours uniquement si je suis témoin d'un accident ou si je suis moi-même en danger.
- Je n'encombre pas les réseaux de communication, je ne téléphone pas.

Après ?

- J'aère le local de confinement à la fin de l'alerte.
- Si, je ressens des irritations, je vais consulter un médecin.



AUTRE RISQUES

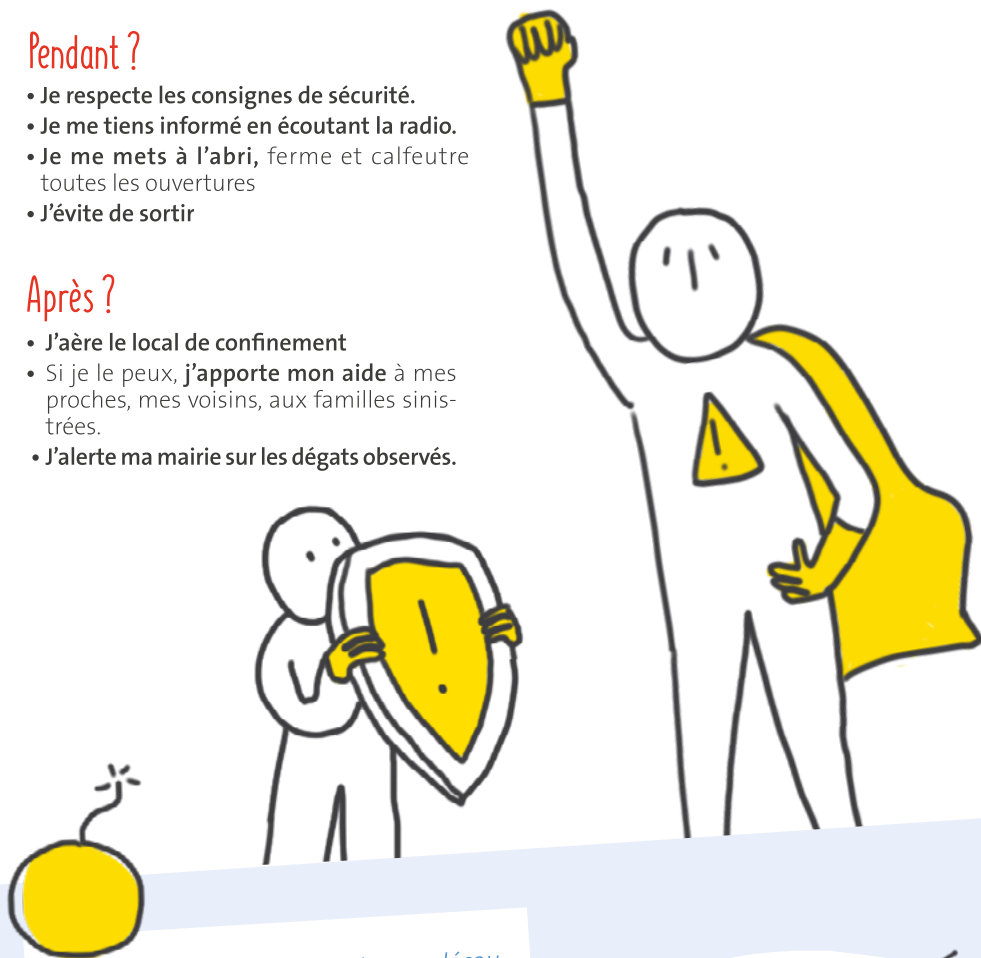
nécessitant le confinement

Pendant ?

- Je respecte les consignes de sécurité.
- Je me tiens informé en écoutant la radio.
- Je me mets à l'abri, ferme et calfeutre toutes les ouvertures
- J'évite de sortir

Après ?

- J'aère le local de confinement
- Si je le peux, j'apporte mon aide à mes proches, mes voisins, aux familles sinistrées.
- J'alerte ma mairie sur les dégâts observés.



Percement d'une conduite de gaz, découverte d'une bombe, action de terrorisme, attentats.

Impacts : blessés, décès, dégradations matérielles et environnementales.

Type d'alerte : déclenchement de la sirène, valant consigne de confinement immédiat, la plateforme d'alerte en masse d'Orléans métropole, la page Facebook, le site de la ville et l'affichage lumineux.

Se tenir informé 

Faire attention à ses déplacements 

J'APPROFONDIS MES CONNAISSANCES SUR LES RISQUES MAJEURS

Le régime catnat, qu'est-ce que c'est?

Ce régime d'indemnisation a été instauré par la Loi en 1982. Il crée une **garantie obligatoire aux contrats d'assurance multirisques habitation et véhicule**. Que mon habitation se situe ou non dans une zone à risque connu, je participe à hauteur égale à ce régime d'indemnisation : 12% de mon contrat d'assurance habitation (et 6% pour un véhicule). **Suite à un évènement naturel majeur et si l'état de catastrophe naturelle est bien dé-**

claré par l'État sur ma commune, les dégâts constatés sur mon habitation ou mon véhicule seront indemnisés par mon assureur. Une franchise restera à ma charge : 380 euros ou 1520 euros dans le cas de dommages liés au retrait-gonflement des argiles. Cette franchise peut être majorée si je n'ai pas respecté la réglementation imposée sur mon bien par un plan de prévention des risques.

Je retrouve cette plaquette d'information et d'autres documents utiles sur les risques majeurs :

www.chechy.fr - rendez-vous sur page d'accueil du site, rubrique « En 1 clic » et « Inscriptions risques majeurs, la page dédiée aux risques majeurs.

J'en apprend davantage sur les phénomènes naturels et technologiques :

www.georisques.gouv.fr – voir les cartographies des risques et les dossiers thématiques.

www.infoterre.brgm.fr – voir les cartographies des risques de mouvements de terrain recensés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

www.cepri.net – voir les brochures pédagogiques du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation.

www.side.developpement-durable.gouv.fr – accéder au catalogue en ligne du Ministère de l'Écologie.

www.asn.fr – découvrir la réglementation et les actions de contrôle des installations nucléaires expliquées par l'Autorité de Sécurité Nucléaire.

⇒ **www.eptb-loire.fr** – voir les actions de prévention et de protection contre les inondations portées par l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Loire.

Je connais les réglementations qui s'appliquent à mon habitation :

www.loiret.gouv.fr - rdv sur la page de la Préfecture du Loiret dédiée à l'Information des Acquéreurs et Locataires et sur l'espace de téléchargement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Agglomération Orléanaise.

www.chechy.fr - Rendez-vous sur la page dédiée au Plan Local d'Urbanisme et au Porter À Connaissance du risque karstique.

Je me familiarise avec les sites de vigilance et de prévision :

vigilance.meteofrance.com – voir les vigilances et prévisions des phénomènes climatiques.

www.vigicrues.gouv.fr – voir les vigilances et prévisions de crues sur la Loire.

RECEVOIR L'INFO

LES FRÉQUENCES RADIO

FRANCE BLEU ORLÉANS – **109.9 FM**
FRANCE INTER – **99.2 FM**

FRANCE INFO – **105.5 FM**
VIBRATION – **102.0 FM**



Je vérifie toujours l'information que je reçois

Que l'on se trouve au plus près ou loin du danger, il est impossible d'avoir une connaissance exacte et exhaustive de l'événement, de ses impacts et des actions mises en œuvre pour faire cesser le danger. Des rumeurs peuvent alors naître, et rapidement circuler oralement ou sur les réseaux sociaux.

Celles-ci peuvent engendrer un mouvement de panique et des comportements individuels dangereux. Pour votre sécurité, reportez-vous aux informations et consignes données par les canaux officiels: radios locales et messages diffusés par les autorités.

Connaissez-vous le système d'alerte de masse ?



Dans la majorité des cas, vous serez alertés par la mairie, via le système d'alerte en masse mis en place par Orléans Métropole. En cas de crise et selon les cas, ces alertes vous seront transmises par messages vocaux à valider sur téléphone fixe ou mobile, par SMS ou par courriel.

Afin d'être alertés par les vecteurs qui sont pour vous les plus efficaces, vous êtes invités à vous inscrire à ce système d'alerte sur le site de la ville (www.checy.fr).

En cas de force majeure, la mairie utilisera les coordonnées disponibles sur les Pages blanches et jaunes ce qui exclut les personnes n'ayant qu'un portable ou étant sur liste rouge d'où l'importance de vous inscrire à ce système d'alerte.

Les alertes par messages vocaux seront émises à partir du numéro : **02 38 78 78 26** et le message sera identifié « **MAIRIE** » ou « **MÉTROPOLÉ** »

Enregistrez ce numéro dans vos contacts téléphoniques (fixe et mobile) afin de l'identifier rapidement lors d'une alerte.

Informations utiles

Mairie de Chécý

Checy.fr

Radios

France Bleu Orléans – **109.9 FM**

France Inter – **99.2 FM**

France Info – **105.5 FM**

Vibration – **102.0 FM**

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Police : 17

